

Récépissé numéro 876

Le nom de l'association : association dénommée « Parti National Libéral »

Son siège social : Beyrouth

Son objet : Le Liban est une République démocratique. Ses relations internationales se basent sur trois principes fondamentaux :

A – Souveraineté absolue du Liban.

B – Affiliation du Liban à la Ligue de Etats Arabes.

C – Affiliation du Liban à l'Organisation des Nations Unis.

Le Conseil d'Administration – Messieurs :

Georges Akl	Jean Harb
Chafik Nassif	Rida Wahid
Mohamad Alfadel	Mahmoud Ammar
Henry Trablos	Kabalan Iisa Al Khoury

Le représentant de l'association auprès du gouvernement : Monsieur Georges Akl.

Le ministre de l'Intérieur, sur le fondement du décret numéro 11143 du 14/3/1958 sur demande présentée par les fondateurs de l'association dénommée « Parti National Libéral », ayant son siège social à Beyrouth, délivre le récépissé conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi sur les associations.

Beyrouth, le 8 septembre 1958

Signature : Sami AISOLEH.